

pct/wg/17/14

Original : anglais

date : 26 janvier 2024

**Groupe de travail du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)**

**Dix‑septième session**

**Genève, 19 – 21 février 2024**

Rapport concernant les enquêtes sur les stratégies de recherche

*Document établi par le Bureau international*

# Généralités

1. À la treizième réunion informelle du sous‑groupe chargé de la qualité dans le cadre de la Réunion des administrations internationales (ci‑après dénommé “sous‑groupe”) qui s’est tenue les 30 et 31 octobre 2023, le sous‑groupe a examiné les résultats de deux enquêtes sur les stratégies de recherche lancées le 3 mai 2023 au moyen de la circulaire C. PCT 1653. La première de ces enquêtes s’adressait aux offices de propriété intellectuelle et la circulaire fournissait un lien vers la plateforme Alchemer ([www.alchemer.com](http://www.alchemer.com)) pour que les offices de propriété intellectuelle puissent y répondre. La deuxième de ces enquêtes s’adressait aux utilisateurs du système des brevets. Pour l’enquête auprès des utilisateurs, le Bureau international a communiqué un lien à chaque administration chargée de la recherche internationale, à envoyer à ses utilisateurs si celle‑ci souhaitait connaître leur avis au travers de l’enquête. Ces enquêtes devaient permettre de recueillir des informations auprès des utilisateurs de ces stratégies, sur lesquelles les administrations pourraient se pencher de manière individuelle dans le cadre de leur travail et de leur utilisation par d’autres offices, déposants et tiers.
2. Les délibérations du sous‑groupe chargé de la qualité lors de sa treizième réunion informelle sont résumées aux paragraphes 7 à 10 de l’annexe II du résumé présenté par le président de la trentième Réunion des administrations internationales du PCT (document PCT/MIA/30/10). Ce document est reproduit dans l’annexe du document PCT/WG/17/2.
3. Les administrations internationales ont convenu qu’il fallait plus de temps pour examiner les résultats et qu’elles n’étaient pas encore prêtes à prendre d’autres mesures concrètes dans ce domaine. En ce qui concerne la présentation d’un résumé de l’enquête au Groupe de travail du PCT, le paragraphe 10 de l’annexe II du document PCT/MIA/30/10 reprend ce qui a été convenu pour donner suite aux discussions qui ont eu lieu lors de la réunion du sous‑groupe chargé de la qualité.

“10. Le sous‑groupe est convenu que le Bureau international devrait établir un projet de document à examiner sur l’espace Wiki, ce qui permettrait de parvenir à un consensus sur la façon de rendre compte au mieux de ces enquêtes, compte tenu des intérêts et des préoccupations des administrations.”

1. L’annexe du présent document contient un rapport concernant les enquêtes sur les stratégies de recherche établi après les discussions qui ont eu lieu entre les administrations internationales sur l’espace wiki du sous‑groupe chargé de la qualité, à l’issue de sa treizième réunion informelle.
2. *Le groupe de travail est invité à prendre note des résultats des enquêtes sur les stratégies de recherche qui figurent dans l’annexe du présent document.*

[L’annexe suit]

# Rapport concernant les enquêtes sur les stratégies de recherche

## Introduction

1. Le 3 mai 2023, le Bureau international a diffusé la circulaire C. PCT 1653 pour lancer les deux enquêtes sur les stratégies de recherche, l’une que le Bureau international adresserait aux offices de propriété intellectuelle et l’autre que les administrations internationales adresseraient à leurs utilisateurs. Ces enquêtes étaient disponibles dans les 10 langues de publication du PCT. La circulaire contenait un lien vers la plateforme Alchemer ([www.alchemer.com](http://www.alchemer.com)) pour que les offices de propriété intellectuelle puissent répondre à l’enquête, et le Bureau international a communiqué à chaque administration internationale un lien qu’elle pouvait envoyer aux utilisateurs.
2. Sur les cinquante‑deux offices ayant répondu à l’enquête à l’intention des offices de propriété intellectuelle, vingt‑cinq exercent des fonctions de recherche internationale soit en qualité d’administration chargée de la recherche internationale (ISA), soit pour le compte de l’Institut nordique des brevets ou de l’Institut des brevets de Visegrad. L’enquête à l’intention des utilisateurs a recueilli 184 réponses, dont 131 réponses complètes et 53 réponses partielles, qui répondaient à toutes les questions de l’enquête mais omettaient les informations personnelles demandées. Quatre‑vingt‑treize pour cent des utilisateurs ayant répondu à l’enquête ont indiqué qu’ils avaient reçu le lien de l’une des cinq administrations internationales. Toutefois, le nombre exact d’administrations internationales ayant communiqué ce lien à leurs utilisateurs n’est pas connu, car le lien reçu par les utilisateurs n’était pas propre à une administration donnée.

## Enquête sur les stratégies de recherche dans les demandes de brevet à l’intention des offices de propriété intellectuelle

1. L’objet de l’enquête à l’intention des offices de propriété intellectuelle était de déterminer comment ces derniers utilisent les stratégies de recherche en leur qualité d’administration chargée de la recherche internationale et de l’examen préliminaire international et d’office désigné ou élu, et de déterminer quelles informations sont les plus importantes pour les offices.

### Réponses des administrations chargées de la recherche internationale

1. Sur les 25 offices effectuant une recherche internationale, pour décider de la stratégie de recherche pendant la recherche internationale, 17 offices ont utilisé des stratégies provenant d’une recherche antérieure disponibles pour des demandes de brevet connexes, telles qu’une demande établissant la priorité, cinq de ces offices s’en remettant totalement à la recherche antérieure. Presque tous les offices utilisant les stratégies provenant d’une recherche antérieure ont trouvé que les informations sur les mots‑clés, les chaînes de recherche, la classification et la recherche dans des bases de données étaient utiles. Des éléments tels que le nombre d’occurrences ou de résultats pour une recherche, la chaîne de recherche ayant abouti à une citation particulière et le niveau de recherche effectué dans une chaîne de recherche complète ont été jugés utiles par moins de la moitié des 17 offices.



Fig. 1. Contenu de la stratégie de recherche fournie par les administrations chargées de la recherche internationale

1. La figure 1 montre les détails du contenu des stratégies de recherche fournies par une administration chargée de la recherche internationale, soit dans la partie “Domaines sur lesquels la recherche a porté” de la deuxième feuille du formulaire PCT/ISA/210, soit sous la forme d’un document distinct fourni avec le rapport de recherche internationale. Les informations relatives à la stratégie de recherche comprennent toujours des informations sur les domaines de classification et la recherche dans les bases de données, et la plupart des stratégies comprennent les mots‑clés utilisés dans une recherche. Moins de la moitié des administrations chargées de la recherche internationale fournissent des informations sur les chaînes de recherche, des détails montrant quelles chaînes de recherche ont permis de trouver une citation ou encore des précisions sur les documents issus d’une chaîne de recherche particulière qui ont été consultés par l’examinateur.

### Réponses des offices désignés

1. Cinquante‑deux offices ont répondu à l’enquête en leur qualité d’office désigné. Près des trois quarts (73%) de ces offices examinent la stratégie de recherche de l’administration chargée de la recherche internationale. La figure 2 montre l’utilité de chaque élément de la stratégie de recherche pour ces offices désignés. Les mots‑clés utilisés dans la stratégie de recherche sont utiles pour environ 95% des offices désignés (environ 36 offices), et l’ajout d’opérateurs booléens ou d’opérateurs de proximité étant extrêmement utile pour 75% des offices. Les informations sur la recherche dans les bases de données sont utiles à environ 90% des offices (environ 34 offices). Les informations sur le nombre d’occurrences trouvées pour chaque chaîne de recherche ou domaine de classification, ou l’endroit où une citation a été trouvée, ainsi que le niveau de recherche effectué avec une chaîne de recherche étaient utiles pour environ 60% des offices (environ 23 offices). Les domaines de classification dans lesquels une recherche a été effectuée étaient utiles pour 100% des offices.



Fig. 2. Utilité des éléments de la stratégie de recherche pour les offices désignés

### Observations supplémentaires des offices de propriété intellectuelle

1. Une administration chargée de la recherche internationale a indiqué qu’elle enregistrait toutes les données relatives à la stratégie de recherche dans un formulaire interne distinct, y compris les mots‑clés utilisés dans la recherche textuelle et les opérateurs booléens ou de proximité. Cette stratégie est utilisée à des fins de contrôle de la qualité, mais n’est pas communiquée aux utilisateurs. Une autre administration a souligné que le niveau d’utilisation des stratégies de recherche variait en fonction du domaine technique. Par exemple, les mots‑clés se révélaient plus utiles dans certains domaines que dans d’autres, et la réponse de cette administration à l’enquête était une réponse moyenne. Une troisième administration a déclaré que ses examinateurs souhaiteraient que le dossier de la demande contienne davantage d’informations relatives à la recherche, étant donné que les résultats de la recherche constituent le point de départ de l’examen et de la recherche ultérieurs. Une stratégie de recherche permettrait également aux examinateurs de revoir la stratégie et de relancer la recherche ou de mettre en œuvre une stratégie de recherche plus ciblée. Cette administration estime que les stratégies de recherche présentent l’avantage particulier d’apprendre aux nouveaux examinateurs et aux examinateurs inexpérimentés à effectuer des recherches.

## Enquête sur les stratégies de recherche dans les demandes internationales de brevet à l’intention des utilisateurs du système des brevets

1. L’objet de l’enquête à l’intention des utilisateurs du système des brevets était de déterminer comment ces derniers utilisent la stratégie de recherche durant la recherche internationale, et de déterminer quelles informations provenant des stratégies de recherche sont les plus importantes pour ces utilisateurs. Les administrations internationales souhaitant connaître l’avis de leurs utilisateurs ont été invitées à envoyer le lien qu’elles recevraient du Bureau international à leurs utilisateurs pour qu’ils répondent à l’enquête. Le Bureau international a envoyé les résultats de chaque utilisateur à l’administration internationale correspondante qui lui a fourni le lien.
2. Sur les 184 utilisateurs du système des brevets ayant répondu à l’enquête, 131 ont indiqué leur nom, leur affiliation et l’administration internationale qui leur avait fourni le lien pour répondre à l’enquête. Les réponses complètes des utilisateurs ont été principalement sollicitées par cinq administrations internationales. En ce qui concerne les activités des utilisateurs, environ 80% d’entre eux participaient à l’instruction des demandes de brevet, environ 40% fournissaient des services payants relatifs à la brevetabilité ou à la validité, environ 40% s’occupaient de litiges en matière de brevets et environ 25% étaient des prestataires de services d’information en matière de brevets. Sept pour cent des réponses des utilisateurs proviennent d’instituts de recherche scientifique.
3. Quatre‑vingt‑deux pour cent des utilisateurs examinent les documents de stratégie de recherche. Le profil des éléments de la stratégie de recherche jugés utiles diffère de celui des offices désignés, avec une variation moindre entre les différents éléments. Parmi les raisons pour lesquelles l’examen n’était pas effectué, on peut citer le manque de sensibilisation, le manque de temps du client (le client ne voulant pas payer pour un tel examen), le fait de ne pas savoir comment examiner une telle stratégie, ou le fait de considérer qu’un tel examen n’est pas nécessaire.
4. Quarante‑quatre pour cent des utilisateurs ont indiqué qu’ils utiliseraient davantage les stratégies de recherche s’ils disposaient d’informations supplémentaires. Certains de ces utilisateurs ont donné des exemples d’informations supplémentaires qui pourraient encore accroître l’utilisation, par exemple des informations sur la portée des bases de données, une plus grande divulgation de la stratégie de recherche, des informations plus claires sur les structures chimiques recherchées, la mise à disposition des données de recherche en format texte, la disponibilité des traductions et davantage d’informations sur les documents de brevet cités dans le rapport de recherche.

[Fin de l’annexe et du document]